



## **LE GAFI CIBLE LES MOUVEMENTS D'ESPÈCES TRANSFRONTALIERS DES TERRORISTES ET DES CRIMINELS**

Le Groupe d'action financière (GAFI), réuni à Paris du 20 au 22 octobre, a ajouté un élément important aux mesures internationales contre le financement du terrorisme. Cette nouvelle mesure, la Recommandation spéciale IX, appelle les pays à bloquer les mouvements transfrontaliers d'espèces ou instruments au porteur servant au financement du terrorisme et au blanchiment de capitaux et à confisquer de tels fonds. Elle appelle également à renforcer l'échange de renseignements entre les pays sur les mouvements d'espèces servant au financement du terrorisme ou au blanchiment de capitaux.

« Nous voulons mettre un terme au trafic d'espèces destiné au financement du terrorisme et aux activités criminelles », a déclaré Jean-Louis Fort, le Président du GAFI. « Nous allons rendre plus difficile le déplacement des fonds des terroristes et rendre leurs activités plus difficiles à se déployer ».

Une webcast de la conférence de presse de clôture est disponible sur le site : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr).

Les membres du GAFI ont retiré les contre-mesures appliquées au Myanmar et à Nauru en raison des nouvelles mesures adoptées par ces territoires pour remédier aux faiblesses de leurs systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux. Myanmar a adopté une législation en matière d'entraide judiciaire le 14 octobre 2004. Nauru a fait des avancées significatives dans le sens de la suppression des banques fictives et de leur non accès à l'activité bancaire. Cependant, ces deux territoires demeureront sur la liste des PTNC (Pays et Territoires Non Coopératifs) tant qu'ils n'adopteront pas les réformes remédiant aux faiblesses identifiées et que des lois adéquates ne seront pas mises en oeuvre. Le GAFI se félicite des progrès accomplis par les Îles Cook, l'Indonésie et les Philippines et projette de se rendre dans ces pays afin de s'assurer de la mise en oeuvre effective des réformes.

Le GAFI continue à utiliser la liste des PTNC pour inciter les institutions financières à être vigilantes à l'égard des opérations conduites avec des personnes, entreprises ou banques présentes ou établies dans les pays ou territoires ayant des systèmes de lutte contre le blanchiment défectueux. La liste actuelle des PTNC est comme suit : les Îles Cook, l'Indonésie, Myanmar, Nauru, le Nigeria et les Philippines. Le GAFI poursuivra ses efforts pour s'assurer que tous les pays mettent en oeuvre des systèmes efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les groupes régionaux de type GAFI sont une composante importante du réseau global des organisations et organismes internationaux en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces groupes se sont engagés à mettre en oeuvre les Recommandations du GAFI. Afin de renforcer la coopération du GAFI avec de tels groupes, le GAFI organisera une réunion conjointe avec le Groupe Asie/Pacifique sur le

blanchiment de capitaux (GAP) en juin 2005, à Singapour. Cela permettra de mettre l'accent sur les initiatives prises dans cette région.

Au début du mois d'octobre, à Moscou, un nouveau groupe régional, le Groupe Eurasie (GEA) a été créé. M. Fort a déclaré : « le GAFI se félicite de la création du Groupe Eurasie et de l'admission de ce groupe comme observateur au GAFI. Créé à l'initiative de la Fédération de Russie, le groupe Eurasie comprend également la Bélarus, la République populaire de Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan et Tadjikistan. Ce Groupe recouvre une grande partie du monde et crée de nouveaux mécanismes de lutte contre les terroristes et les blanchisseurs de capitaux dans cette région ».

Le GAFI attend avec intérêt la création d'un nouveau groupe régional au Moyen-Orient et en Afrique du nord (GAFIMOAN). Les 29 et 30 novembre prochains, à Bahreïn, à l'occasion d'une réunion ministérielle, des pays de la zone Moyen-Orient et Afrique du nord se réuniront pour donner naissance à ce groupe<sup>1</sup>. Le GAFI soutient cette initiative et M. Fort participera à cette réunion.

Avant la fin de l'année, M. Fort conduira une mission de haut niveau à Pékin afin de rencontrer les autorités locales. Cette mission constitue une étape importante dans la perspective de l'adhésion de la Chine au GAFI. Si cette mission s'avérait positive, une mission d'évaluation du système chinois de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme serait organisée par la suite.

#### Note à la presse

1. Pour obtenir davantage d'informations, les journalistes sont invités à contacter Helen Fisher, OCDE Division de la relation avec les médias (tél : +33 1 45 24 80 97 ou [helen.fisher@oecd.org](mailto:helen.fisher@oecd.org)) ou le Secrétariat du GAFI, 2 rue André Pascal, 75775 PARIS Cedex 16 (tél. : +33 1 45 24 79 45, fax : +33 1 45 24 17 60 ou e-mail : [contact@fatfgafi.org](mailto:contact@fatfgafi.org)).

2. Pour de plus amples informations sur le GAFI, ses efforts pour combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la liste actualisée des pays et territoires non coopératifs, veuillez consulter le site Internet du GAFI : [www.fatf-gafi.org](http://www.fatf-gafi.org).

3. Le GAFI est un organisme intergouvernemental qui a vocation à développer et promouvoir des politiques, à la fois au niveau national et international, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Son Secrétariat est installé à l'OCDE. Les trente et un membres de pays et gouvernements membres du GAFI sont les suivants : Afrique du Sud ; Allemagne ; Argentine ; Australie ; Autriche ; Belgique ; Brésil ; Canada ; Danemark ; Espagne ; États-unis ; Fédération de Russie, Finlande ; France ; Grèce ; Hong Kong, Chine ; Irlande ; Islande ; Italie ; Japon ; Luxembourg ; Mexique ; Norvège ; Nouvelle-Zélande ; Royaume des Pays-Bas ; Royaume-Uni ; Portugal ; Singapour ; Suède ; Suisse et Turquie. La Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe sont également membres du GAFI.

---

<sup>1</sup> Les membres attendus de ce groupe sont : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen.

**RECOMMANDATION SPÉCIALE IX :  
LES PASSEURS DE FONDS (« CASH COURIERS »)**

Les pays devraient avoir en place des mesures destinées à détecter les transports physiques transfrontaliers d'espèces et instruments au porteur, y compris un système de déclaration ou toute autre obligation de communication.

Les pays devraient s'assurer que leurs autorités compétentes sont dotées du pouvoir de bloquer ou retenir les espèces ou instruments au porteur soupçonnés d'être liés au financement du terrorisme ou au blanchiment de capitaux, ou faisant l'objet de fausses déclarations ou divulgations.

Les pays devraient s'assurer que des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives peuvent s'appliquer aux personnes qui ont procédé à des fausses déclarations ou divulgations. Lorsque des espèces ou instruments au porteur sont liés au financement du terrorisme ou au blanchiment de capitaux, les pays devraient aussi adopter des mesures, y compris de nature législative, conformes à la Recommandation 3 et le Recommandation spéciale III, qui autorisent la confiscation de telles espèces ou de tels instruments.

Le texte de la Note interprétative de la Recommandation Spéciale IX est disponible sur le site Internet du GAFI à l'adresse suivante : [www.fatf-gafi.org](http://www.fatf-gafi.org) (en anglais uniquement dans l'attente d'une version française du texte).